

DEMANDE DE LICENCE

IDENTITÉ DU LICENCIÉ

Nom d'usage :

Prénom :

Né(e) le : / / Ville de naissance :

Pays de naissance :

Adresse :

CP : Ville :

Email @ (1) :

Email @ (2) :

N° de licence :

Nom de naissance :

Sexe : M / F

Nationalité :

① :

① :

REPRESENTANT LEGAL (pour les mineurs) :

NOM :

Email @ (1) :

Email @ (2) :

Prénom :

① :

① :

TYPE DE LICENCE SOUHAITÉ : demande une ou des licences de types (plusieurs cases peuvent être cochées) :

licence « arbitre » - 99,30€

licence « entraîneur » - 99,30 €

licence joueur « U11 à U13 » - 96,20 €

licence PARAHOCKEY – 99,30€

licence encadrant PARAHOCKEY – 99,30€

licence « Table de marque » – 5€

licence joueur loisir « sénior » - 99,30€

licence « dirigeant » - 59€

licence « U9 » - 44,70 €

licence joueur compétition « U15 à sénior » - 99,30 €

licence DECOUVERTE-ENTRAINEMENT – 5€

extension bleue* – 44,70 €

extension blanche - gratuite

* sous réserve d'ajustement si l'extension est plus chère que la licence principale

Plus ajustement si l'extension de licence est plus chère que la licence principale

Plus justement si la nouvelle licence/option est plus chère que la licence principale/option

L'extension blanche est gratuite

- tarifs hors le cout de l'assurance : « responsabilité civile » : 0.60€ et « individuelle accident » : 3,18€

**FFHG**FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE HOCKEY SUR GLACE**CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE A LA PRATIQUE DU HOCKEY SUR GLACE ou PARA HOCKEY SUR GLACE (se reporter au règlement médical (article 7))**

Pour rappel tout certificat médical doit être obligatoirement signé par un **médecin inscrit au Conseil national de l'ordre des médecins français** avec indication de son numéro.

HOCKEY SUR GLACE

- **Mineurs** : Une **attestation médicale de santé** est requise, **après avoir rempli le questionnaire de santé QS Sport**.
- **Majeurs** : Fournir :
une attestation médicale de santé, après avoir complété le questionnaire QS Sport
ou
un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport, datant de **moins de 6 mois**

PARA HOCKEY SUR GLACE

- Pour **les mineurs comme les majeurs**, un **certificat médical de santé de moins de 6 mois** est **obligatoire chaque saison**.

ASSURANCES :

Je soussigné, atteste avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer (art. L321-4 du code du sport).

Dans ce cadre, je déclare avoir pris connaissance des modalités d'assurances présentées dans la notice d'information assurance FFHG (*disponible auprès de votre club*), et de la possibilité de souscrire à l'une des garanties d'assurance Accident Corporel proposées avec ma licence (Option A, B ou C).

- Je décide de souscrire au contrat collectif Accident Corporel- Assistance rapatriement, et choisis l'Option de base A au tarif de 3,18€
- Je décide de ne pas souscrire au contrat collectif. En cas d'accident corporel dont je pourrais être victime lors de ma pratique sportive. Je ne pourrais bénéficier d'aucune indemnité au titre du contrat « Accident Corporel » proposé par la FFHG. J'atteste néanmoins avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer.
- De ce fait, **je télécharge obligatoirement** le formulaire de renoncement à l'assurance « Individuelle accident » lors de la pré-saisie de ma licence 205.2026 (formulaire à récupérer auprès des services fédéraux a.gibier@ffhg.eu)

Pour le licencié-e MINEUR

Je soussigné-e représentant légal certifie que les informations figurant sur le présent document sont exactes

date et signature

Pour le licencié-e MAJEUR

Je soussigné-e certifie que les informations figurant sur le présent document sont exactes

date et signature

J'autorise que mes données personnelles recueillies, propriété de la FFHG, fassent l'objet d'un traitement informatique par la FFHG aux fins de traitement des demandes et de gestion des licenciés. Elles sont destinées aux Clubs, Liges, Zones et à la FFHG et peuvent également être transmises au ministère de tutelle de la FFHG. Pour les dirigeants et encadrants bénévoles elles pourront également faire l'objet d'une vérification automatisée de l'honorabilité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations compétente sous l'égide du Ministère des Sports via la plateforme dédiée du FIJAISV (fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes) et la délivrance du bulletin n°2 du casier judiciaire (art. L212-9 et L322-1 du code du sport). Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits en s'adressant à la FFHG via la rubrique dédiée « Protection des données personnelles » sur les sites de la FFHG, par mail dpo@ffhg.eu ou par courrier postal à l'adresse suivante : FFHG, département juridique, aren'ice, 33 avenue de la plaine des sports – 95800 CERGY